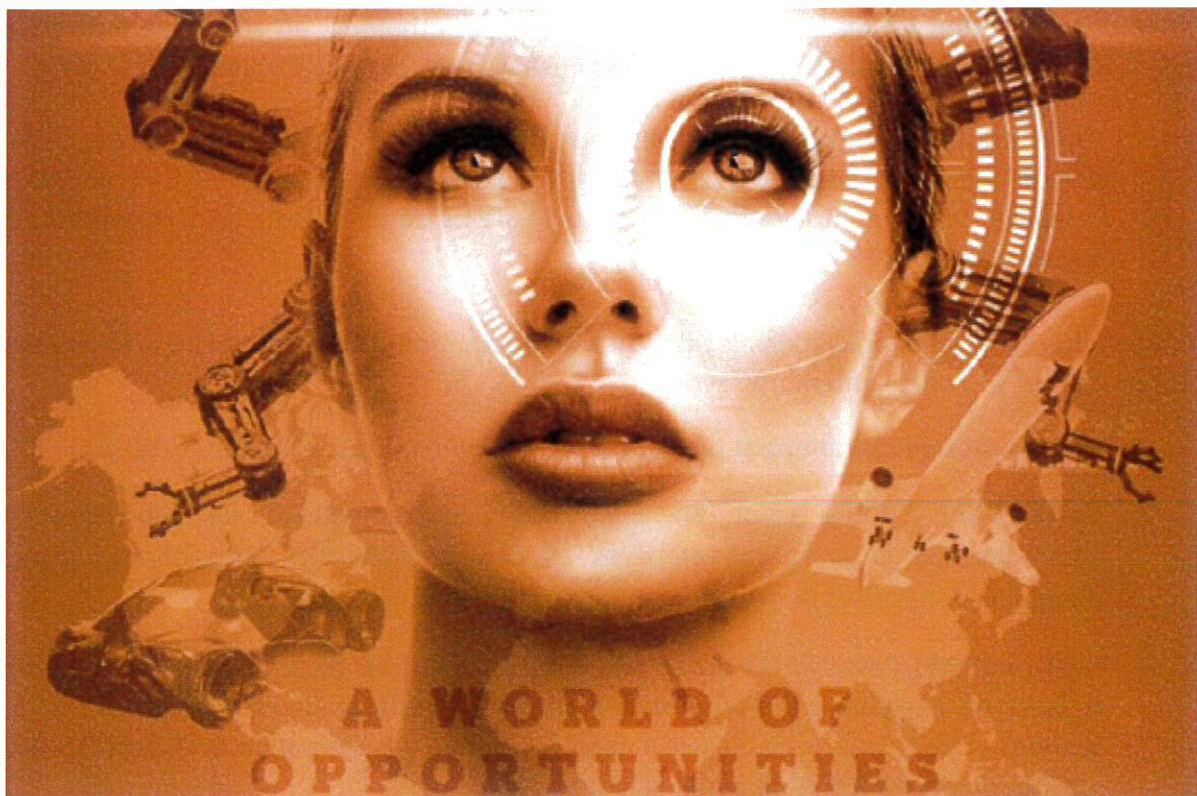


# NOTRE POLITIQUE DE RECRUTEMENT



# NOTRE POLITIQUE DE RECRUTEMENT

---

Le Groupe CLAYENS attache une grande importance au recrutement de ses collaborateurs.

Fondée sur le respect, la diversité et l'égalité des chances, **notre politique de recrutement** veille à favoriser l'épanouissement de chacun.

Pour accompagner les évolutions, assurer le développement de nos activités et de nos collaborateurs et dans un souci d'amélioration continue de nos pratiques, le **Groupe CLAYENS** s'engage dans une démarche de recrutement qui repose sur des principes simples et primordiaux :

## Le cadre légal du recrutement

Comme toute entreprise qui recrute, le **Groupe CLAYENS** se doit de respecter des obligations légales focalisées sur des enjeux spécifiques tels que :

- **L'interdiction de discriminations** liées à l'origine ethnique, au sexe, aux mœurs, à l'orientation sexuelle, aux activités politiques, à la situation familiale...
- **L'obligation de transparence** quant aux méthodes de recrutement utilisées, qui doivent également rester pertinentes par rapport au poste à pourvoir. Les candidats se voient notamment garantir l'accès aux résultats de leurs tests de recrutement, si tests il y a.

Au-delà du respect des obligations légales, notre politique de recrutement vise à formaliser nos process et nos engagements, à savoir :

- **Les activités de recrutement** peuvent se dérouler en interne et/ou en externe ;
- **L'utilisation d'outils** vient en appui dans notre activité de recrutement : communication interne, site carrières du **Groupe CLAYENS**, diffusion des offres d'emploi sur des sites de recrutement, utilisation de CVthèques, .... ;
- **Notre politique est menée en apportant une attention toute particulière dans le respect de l'égalité femme/homme** à savoir une égalité de traitement entre les femmes et les hommes en termes d'accès à l'emploi, à la formation, à la mobilité, à la promotion et en termes de parité salariale.

- **L'égalité des chances**, en défendant des valeurs de solidarité et de diversité. **Groupe CLAYENS** joue un rôle moteur au bénéfice de l'intégration des minorités et des populations discriminées. Le Groupe s'appuie notamment sur le dialogue social pour agir, sur le terrain, et garantir à tous les mêmes droits grâce à des programmes ciblés. Toutes les personnes en charge du recrutement sont ainsi formées aux principes de non-discrimination pour garantir un accès équitable aux opportunités d'emploi offertes par le **Groupe CLAYENS** ;
- **Le recrutement de jeunes talents** avec notamment l'alternance, le dispositif de V.I.E, Volontariat International en Entreprise, .... ;
- **Les étapes de recrutement** avec un minimum de deux entretiens de **recrutement** avant de faire une proposition d'emploi ;
- **Les candidats internes**, dont la demande est faite par écrit relative à un poste vacant, sont reçus en entretien ;
- Le **Groupe CLAYENS** porte une attention particulière à l'information des candidats ayant été reçus en entretien en apportant un retour ;
- Il est possible qu'avant la promesse d'embauche, les candidats soient reçus pour effectuer **des tests d'aptitudes** ;
- **Une copie de la définition de fonction** sera remise au nouvel employé ;
- Un **parcours d'intégration** est prévu et planifié pour accueillir au mieux le **nouveau collaborateur**.

La **qualité de notre processus de recrutement** nous permet d'identifier, d'attirer, mais aussi de fidéliser les meilleurs candidats dont le potentiel et/ou l'expérience doivent permettre de répondre aux besoins immédiats du groupe mais également à ses enjeux futurs.

## La lutte contre les discriminations

Le **Groupe CLAYENS s'engage dans la lutte contre les discriminations**. Nous veillons au respect des différences et à l'égalité des chances pour chacun de nos collaborateurs.

Promouvoir le principe de **non-discrimination** est un engagement important de la part du **Groupe CLAYENS** dans son objectif de développement.

Nous mettons en œuvre de grands principes pour répondre à nos engagements :

- Nos **offres d'emploi** et nos **recrutements** sont assurés sans aucune dimension discriminante ;
- Les méthodes d'évaluation et l'accès à l'emploi répondent au principe de **non-discrimination** ;

- Nous mettons en œuvre un maximum d'actions pour le **recrutement** et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de **handicap**. Nous travaillons pour cela en collaboration avec les services compétents ;
- Nous veillons à l'**équité** de la politique salariale et à l'évolution des parcours professionnels de nos salariés.

## Notre politique de confidentialité

Toutes les mesures de sécurité sont prises par le Groupe CLAYENS pour protéger les données personnelles des candidats postulant à un emploi chez CLAYENS ou ses filiales et ce, en réponse au règlement général de l'UE sur la protection des données 2016/679 « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018.

Notre politique générale de protection des données régit le traitement des données personnelles.

Toutes les personnes en charge des RH étant à ce titre amenées à accéder à des données à caractère personnel signent, en complément de notre politique, un « Engagement de confidentialité des fonctions RH portant sur la Protection des Données personnelles (RGPD) ».

## Communication de notre Politique Recrutement

Cette Politique recrutement est corédigée et cosignée par la Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines Groupe.

Elle est communiquée à l'ensemble des salariés.

Elle est déclinée et mise à disposition de tous sur l'intranet et sur la page carrière du site internet du Groupe CLAYENS.

La Direction Générale



La Direction RH Groupe



Ainsi, sécurité, épanouissement, perspectives de carrières et responsabilités s'offrent à celles et ceux qui intègrent notre groupe.

**REJOIGNEZ-NOUS !!**